



AFNUM

ALLIANCE FRANÇAISE DES
INDUSTRIES DU NUMÉRIQUE

POSITION DE L'AFNUM AU SUJET DE LA PRÉSIDENTENCE FRANÇAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Janvier 2022

www.afnum.fr

PROPOS INTRODUCTIF

Le 1er janvier 2022, la France a pris la Présidence tournante du Conseil de l'Union Européenne (PFUE). Tout au long des six mois de sa présidence, la France aura la responsabilité, de conduire les travaux au sein du Conseil et de faire avancer plusieurs dossiers législatifs majeurs.

De la régulation des services numériques au binôme numérique et environnement, en passant par la cybersécurité, le numérique constituera l'un des enjeux majeurs de cette présidence.

Les notions de « Relance, Puissance, Appartenance », autour desquelles la France a choisi de construire son projet traduisent son ambition de bâtir une Europe forte, solidaire et à la pointe des transitions technologiques et écologique. La volonté affichée de notre gouvernement est d'amorcer des actions concrètes visant l'autonomie stratégique de l'Europe, que ce soit pour l'approvisionnement en matières premières ou pour l'accroissement de la capacité productive et industrielle. La France entend également faire avancer rapidement les débats sur plusieurs textes européens cruciaux sur le stockage et le partage des données, ainsi que sur la régulation du marché intérieur : DSA, DMA, Data Act, IA, réforme du régime de responsabilité et le futur Chips Act.

Sur cette base, la Présidence Française articulera son travail autour du développement d'un cadre législatif cohérent, tout en débutant les chantiers nécessaires à l'Europe de demain.

L'AFNUM soutient l'approche volontariste de la présidence française et souhaite pouvoir lui apporter tout son concours afin de contribuer à la réussite de ces initiatives.

NUMÉRIQUE ET ENVIRONNEMENT

Les transformations numériques doivent être écologiques et la transition écologique ne se fera pas sans transition numérique. La transition écologique est au cœur des politiques publiques, et le numérique est un levier pour mieux les construire.

En maîtrisant son empreinte environnementale, le numérique doit pouvoir contribuer aux objectifs que l'Union européenne s'est fixés en termes de neutralité carbone et de baisse des émissions de gaz à effet de serre. Le numérique peut également être source d'externalités positives, pour l'heure trop largement sous-évaluées par les études publiées.

L'AFNUM, très active sur les sujets concernant l'impact environnemental du numérique a publié deux livres blancs sur le sujet : un papier «Numérique et Environnement» et le livre blanc «5G et environnement» dans le cadre des travaux que l'AFNUM pilote au sein du Comité Stratégique de filière Infrastructures Numériques.

Nos propositions



- 1** Promouvoir au niveau européen une méthodologie systémique d'évaluation qui permette le calcul objectif de l'impact du numérique sur l'environnement intégrant les externalités négatives comme positives ;
- 2** Promouvoir l'innovation technologique qui permet de limiter les impacts des hommes et des entreprises sur l'environnement ;
- 3** Encourager et donner de la visibilité aux initiatives volontaires ambitieuses comme la European Green Digital Coalition (EGDC).

PROMOUVOIR LES MÉTIERS DE DEMAIN

Le numérique entraîne une évolution des compétences des entreprises. Cela engendre une transformation profonde des métiers et donc de la formation initiale et continue des salariés. Dans les entreprises de la tech, cette mutation est devenue un enjeu essentiel, notamment du fait du développement de l'intelligence artificielle, des objets connectés, de la blockchain et, plus généralement, des métiers liés au traitement de la donnée. Les enjeux de parité et de diversité sont aussi un sujet de réflexion crucial. L'appétence des filles pour les formations scientifiques reste faible, souvent à cause d'un défaut d'information et d'orientation. La place des femmes dans les entreprises technologiques et la diversité méritent ainsi une place de choix au sein des politiques publiques européennes.

L'AFNUM est très active sur les sujets de formation initiale et continue à la fois de par sa présence historique au sein du Conseil d'Administration du Réseau Ducretet, premier réseau d'écoles spécialisées dans les métiers du très haut débit et de la maison connectée ; par sa réflexion à l'évolution des compétences et des formations au sein de l'EDEC (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences) infrastructures numériques et par le lancement d'une campagne destinée à sensibiliser les collégiennes et lycéennes aux métiers de la Tech.

Nos propositions

- 1 Mettre en place une réflexion européenne sur les besoins en formation initiale et continue afin de faire correspondre les compétences aux besoins entraînés par la numérisation de l'économie et de la société ;
- 2 S'inspirer des "best practices" développées par certains pays européens pour réfléchir à l'évolution des formations initiales. Par exemple, le programme danois "Coding Kids" ;
- 3 Réfléchir à des programmes européens transversaux d'évolution des compétences des adultes (upskilling et reskilling) ;
- 4 Travailler à l'inclusion, notamment des jeunes filles et des femmes, dans les métiers de la tech.



MARCHÉ INTÉRIEUR EUROPÉEN : DSA ET DMA

L'émergence des plateformes impose d'adapter les règles qui régissent le marché intérieur européen pour permettre le développement harmonieux d'un marché unique du numérique.

En modernisant les dispositions de la Directive « e-commerce » de 2000, la proposition de règlement Digital Services Act (DSA) vise à lutter contre les contenus illégaux en ligne en renforçant l'information et la protection des consommateurs et en garantissant aux entreprises une plus grande sécurité juridique.

Le Digital Markets Act (DMA) entend établir une concurrence saine entre acteurs du numérique en régulant l'activité des plateformes systémiques (gatekeepers) qui répondent à des critères spécifiques de nombre d'utilisateurs mensuels, de chiffre d'affaires et de capitalisation boursière.

Avec le début des trilogues, la Présidence Française a un rôle déterminant à jouer pour l'aboutissement de ces deux textes dont les propositions ont été publiées en décembre 2020.

Ainsi, pour garantir leur effectivité, nous soulignons l'importance de leur cohérence et la nécessité d'établir un dialogue régulier avec les parties prenantes.

L'AFNUM a détaillé ses positions dans [un papier de position sur le DSA](#) et une [réponse à la consultation publique de la Commission européenne sur le DMA](#).

Nos propositions



- 1** Préciser et harmoniser les définitions et les périmètres respectifs des deux textes en instaurant ainsi un cadre législatif cohérent ;
- 2** Assurer la sécurité juridique des acteurs via des obligations précises ;
- 3** Mieux appréhender la diversité des acteurs et des activités économiques visés. A cet effet, nous nous interrogeons par exemple sur le positionnement des acteurs du cloud qui ne devraient pas être concernés à notre avis par le concept de Know Your Business Customers, et ne devraient pas être considérés comme des « gatekeepers ».

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'intelligence artificielle s'installe à grands pas dans beaucoup de produits de notre quotidien ainsi que dans nombres d'applications cruciales pour garantir l'information, la santé ou la sécurité des citoyens. La technologie essentielle que représente l'intelligence artificielle est ainsi au cœur des débats européens. L'approche par le risque retenue par la Commission européenne pour sa proposition de règlement sur l'Intelligence Artificielle, est soutenue par les membres de l'AFNUM et nous encourageons la PFUE à poursuivre dans cette voie. Dans la perspective des travaux du Conseil, nous souhaitons souligner l'importance d'instaurer la confiance dans l'IA et de soutenir sans la brider l'innovation liée à cette technologie qui promet de grandes avancées pour nos sociétés.

Dans ce contexte, l'AFNUM a contribué à la consultation de la Commission européenne.

A l'occasion de la publication de la proposition de règlement européen sur l'IA le 21 avril 2021, l'AFNUM a également publié un papier de position mettant en avant ses recommandations et l'engagement de ses adhérents.



Nos propositions

- 1 Instaurer la confiance dans l'économie de l'IA, en s'appuyant sur des mesures éthiques et sur les bonnes pratiques déjà mises en œuvre ;
- 2 Assurer des niveaux de transparence et d'explicabilité adéquats et proportionnés aux risques ;
- 3 Respecter la sécurité juridique des acteurs dans la définition des responsables du fait des produits défectueux ;
- 4 Mettre en place un cadre législatif conservant la logique de règles juridiques sectorielles adaptées.

CLOUD DE CONFIANCE

La Commission européenne vise à mettre en œuvre les conditions permettant l'émergence d'espaces européens de données sectorielles et d'un marché européen du cloud.

En mai 2021, le Ministre de l'Economie Bruno Lemaire a annoncé la stratégie nationale pour le cloud, définie en cohérence avec les initiatives européennes et bâtie autour du triple enjeu de la transformation des entreprises et de l'administration, de la compétitivité économique et de la souveraineté numérique. En France cette stratégie passe, entre autres, par la création d'un label « cloud de confiance » qui a vocation à être accordé aux entreprises « européennes et possédées par des Européens disposant de serveurs opérés en France ».

Toutefois, dans un souci de réalisme économique par rapport à l'offre cloud existante, des solutions hybrides permettant de commercialiser sous licence des offres cloud fournies par des acteurs internationaux pourront également être labélisées. Cette approche répond au besoin de donner accès au meilleur niveau de service, tout en respectant les valeurs européennes.

Nos propositions

- 1 Soutenir le principe de réalisme en privilégiant le niveau et la qualité des services cloud, tout en respectant la nécessaire sécurisation des données européennes ;
- 2 Privilégier l'hébergement des données en Europe tout en prévoyant des dispositifs d'immunisation contre les lois extraterritoriales ;
- 3 Favoriser les partenariats pour un cloud de confiance entre acteurs internationaux et acteurs européens sur l'exemple des partenariats qui se nouent actuellement en France ;
- 4 Favoriser et renforcer l'émergence d'acteurs européens du cloud et des data centers européens dans le respect des labels de type SecNumCloud, validés par les autorités de contrôle de la sécurité nationale, en accord avec les valeurs européennes de protection, sécurité et confiance.

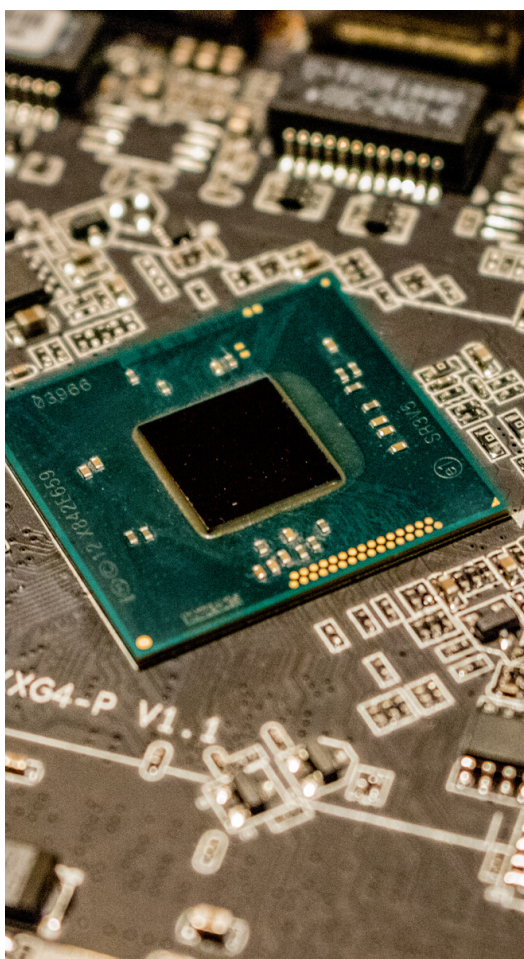


SEMI-CONDUCTEURS

La production mondiale de semi-conducteurs, à la base des circuits intégrés et des processeurs qui régissent l'ensemble des fonctionnalités computationnelles et électroniques des composants numériques est pour 80% asiatique (Taiwan, Corée, Japon) et pour 12% américaine. L'Europe ne représente donc que 8% de la production mondiale.

Face à la pénurie des composants électroniques engendrée par la pandémie et aux conséquences de cette pénurie sur de nombreux marchés (automobile, électronique grand public et professionnelle), l'Europe a pris conscience de l'ampleur de sa dépendance. C'est pourquoi la Commission européenne a mis en place un plan visant à doubler sa part de marché dans la production de semi-conducteurs à horizon 2030, pour la porter de 10% à 20% au niveau mondial.

Le European Chips Act a été présenté le 8 février 2022 par la Commission européenne et est articulé selon trois dimensions : une stratégie de recherche européenne sur les semiconducteurs, une production européenne centrée sur les semi-conducteurs de nouvelle génération et des partenariats internationaux rééquilibrés.



Nos propositions

- 1** Promouvoir une souveraineté technologique protectrice des valeurs et de l'excellence européennes ;
- 2** Accueillir des partenaires internationaux de confiance souhaitant investir dans la production européenne de semi-conducteurs ;
- 3** Positionner notre souveraineté technologique comme une protection, et non pas comme du protectionnisme, via une réglementation respectueuse des valeurs européennes, avec des règles du jeu clairement définies et égales pour l'ensemble des acteurs.

ÉCONOMIE DE LA DONNÉE

Les enjeux européens autour de la donnée sont multiples et s'articulent autour de plusieurs volets allant de l'infrastructure à l'hébergement, de la protection au partage, des transferts à la sécurité des données.

Le développement d'une économie européenne de la donnée représentera un véritable relais de croissance de l'économie numérique de l'Union. D'où l'importance de disposer d'un corpus réglementaire permettant d'une part de protéger les données personnelles et non-personnelles et d'autre part d'exploiter pleinement le potentiel du partage de données.

Les enjeux qui relèvent du partage et des transferts internationaux de données devront répondre à deux impératifs : avoir une approche incitative vis-à-vis du partage des données BtoG et BtoB et assurer une sécurité juridique forte pour se prémunir contre des lois extraterritoriales.

Le Data Governance Act, dont l'accord a été trouvé et le Data Act, dont la proposition a été publiée le 23 février 2022, doivent assurer un cadre cohérent et complémentaire avec le RGPD.



Nos propositions

- 1** Ouvrir l'accès aux données publiques à caractère non personnel et anonymisées, pour répondre à des enjeux d'intérêt général et à des fins de recherche ;
- 2** Encourager l'échange volontaire des données entre public et privé et la création volontaire de normes et standards utiles pour l'innovation ;
- 3** Faciliter l'échange d'informations entre les partenaires, au-delà des frontières pour des données non-personnelles ou personnelles anonymisées, lorsqu'elles ne sont pas couvertes par des contrats commerciaux.

CYBERSÉCURITÉ DES INFRASTRUCTURES RÉSEAUX

La cybersécurité des infrastructures de réseaux numériques va représenter un enjeu crucial dans les années à venir, notamment du fait de la virtualisation des technologies des réseaux mobiles à partir de la 5G.

Le passage d'une approche hardware des réseaux à une approche en partie software va en rendre cruciale la sécurisation. D'où l'importance de préserver l'intégrité du cœur de réseau et le socle numérique sur lequel il est basé.

Ce besoin de cybersécurité doit être abordé au niveau européen pour permettre l'émergence de normes harmonisées, effectives et qui prennent en considération les enjeux et les propositions des acteurs du numérique. Pour ce faire nous soulignons la nécessité d'inclure ces acteurs aux discussions législatives en cours.

Nos propositions

- 1 Développer une approche européenne à la sécurisation des applications cruciales basée sur la sécurité et à la solidité des infrastructures de réseau ;
- 2 Garantir l'autonomie stratégique européenne grâce à des solutions de confiance qui préservent le cœur de réseau des cyber-intrusions ;
- 3 Se donner les moyens de maîtriser le choix de ses solutions en les faisant valider par les organismes de sécurité nationale et européens ;
- 4 Encourager la création de briques technologiques exportables en mettant en place de nouvelles solutions de réseau et des applicatifs grâce à la virtualisation.



ALLIANCE FRANÇAISE DES INDUSTRIES DU NUMÉRIQUE



SERVIMAT



Contact :

Clara GROJEAN
cgrojean@afnum.fr
06.19.68.75.14

www.afnum.fr